

Gay Pride et Islamisation : quand la liberté se mord la queue



Article rédigé par *Christian Vanneste*, le 02 juillet 2018

Source [Boulevard Voltaire] Ce processus a un nom : c'est le communautarisme, dont la France donne un bien triste exemple avec la montée de deux communautarismes antagonistes qui résultent, l'un et l'autre, d'une dérive de la liberté.

La liberté ne doit pas être absolue et, notamment, la tolérance à l'intolérance ou la liberté envahissante doivent être limitées, sinon l'intolérance ou la liberté agressive se croient tout permis. Or, une société libérale ne vit harmonieusement que si les citoyens qui la composent s'imposent spontanément une « décence commune » qui résulte de leur fonds commun culturel. Si celui-ci se lézarde à force de respecter son souci de faire de la liberté un absolu, c'est la société elle-même qui éclate et, avec elle, les libertés qu'elle entretenait. Ce processus a un nom : c'est le communautarisme, dont la France donne un bien triste exemple avec la montée de deux communautarismes antagonistes qui résultent, l'un et l'autre, d'une dérive de la liberté. C'est la raison pour laquelle, bien qu'antagonistes, ils ne sont pas contradictoires. Ce sont les deux faces de notre décadence, et d'une corruption du concept de liberté.

L'islam condamne l'homosexualité. Ses textes fondamentaux la punissent de mort et plusieurs États dans le monde appliquent ce principe de la charia. Cette attitude est évidemment contraire à la tolérance dont la société française a toujours fait preuve, notamment après la Révolution, mais aussi avant. On perçoit immédiatement la difficulté créée par notre double tolérance. Notre souci de respecter la laïcité et toutes les religions de manière égale se heurte à notre préoccupation de laisser chacun libre de sa morale sexuelle. Si l'on empêche un musulman d'exprimer sa désapprobation des pratiques homosexuelles, on porte atteinte à la liberté d'expression et on risque de se faire accuser d'islamophobie. En revanche, si l'on permet d'exprimer une condamnation de l'homosexualité, on encourt cette fois le risque de se voir épinglé pour homophobie. Cette impasse dénonce la dérive communautariste de la société française.

Les textes fondamentaux de l'islam sont incompatibles avec nos valeurs, tant chrétiennes que républicaines. L'idée que l'islam doive donc n'avoir dans notre pays que des droits limités par le respect de notre « décence commune » s'impose logiquement. De même, les exhibitions de l'idéologie LGBT doivent être contenues, car elles choquent nombre de nos concitoyens. La présence de bannières qui symbolisent le groupe de pression homosexuel sur la façade de l'Assemblée nationale traduit la prise de pouvoir d'une « communauté » au sein de la République et c'est inacceptable, car c'est une offense à la « décence commune » qui réunit tous les Français. L'homosexualité est un comportement privé. Le lobby LGBT est porteur d'une idéologie et, donc, de revendications politiques comme de principes philosophiques. Le Conseil d'État avait, dans son arrêt du 27 juillet 2007, été clair : « *Le principe de neutralité des services publics s'oppose à ce que soient apposés sur des édifices publics des signes symbolisant la revendication d'opinions politiques, religieuses, ou philosophiques.* » Le mouvement LGBT est philosophique et politique, puisqu'il exprime une conception de l'humanité et milite pour faire aboutir ses revendications. Il n'a donc pas

sa place sur les murs de l'Assemblée nationale. Sa présence est une insulte à tous les membres de la communauté nationale qui ne partagent pas ses idées. C'est un coup d'État dont s'est rendu coupable le triste président de l'Assemblée.

La secrétaire d'État Marlène Schiappa a révélé, une fois de plus, son incompétence notoire en prétendant qu'être LGBT ne correspondait pas à une opinion philosophique ou politique. Voilà qui témoigne d'une confusion mentale qui en dit long sur le niveau d'un ministre actuel. Elle confond le comportement, privé et l'expression de revendications par un groupe qui s'arroge le « droit » de représenter une « communauté ». Manifestement, celui-ci intervient dans le domaine politique et le président de l'Assemblée a pavoisé en faveur d'un parti et contre les autres, contre la nation. S'il avait un minimum de dignité, il devrait démissionner !